

COMPTE RENDU DE LA VISITE DE COURTOISIE DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR À LA CENA Jeudi 13 janvier 2022

L'Assemblée générale de la CENA a reçu le jeudi 13 janvier 2022 la visite de courtoisie du ministre de l'Intérieur, M. Antoine Félix Abdoulaye Diome, qui, depuis sa nomination à ce poste en novembre 2020, avait ainsi, pour la première fois, un contact physique avec l'organe de contrôle et de supervision des élections au Sénégal.

Accueilli par le Président Doudou Ndir entouré de la quasi-totalité des membres de la CENA, le ministre était accompagné du Directeur général des élections (DGE), M. Tanor Thiendella Fall, et de la Directrice de l'administration générale et de l'équipement (DAGE).



Le ministre Antoine Diome (à gauche) au côté du Président Ndir de la CENA

Dans son allocution de bienvenue, le Président Ndir s'est félicité de cette visite, qui intervient exactement dix jours avant les élections régionales et municipales du 23 janvier 2022 et qui devrait permettre de poursuivre la bonne collaboration ayant toujours existé entre le ministère de l'Intérieur et la CENA, autrement dit entre le maître d'œuvre et le superviseur du processus électoral. Il a rappelé les bons rapports qu'il a entretenus avec les différents ministres qui se sont succédé à ce poste depuis 2009, se disant persuadé que la qualité de magistrat qu'il partage avec M. Diome devrait aider à faciliter et fluidifier davantage la coopération entre leurs deux entités. M. Ndir n'a pas manqué

de rappeler la mission fondamentale de la CENA, qui consiste à veiller à ce que la loi électorale soit respectée et appliquée par l'autorité administrative afin d'arriver à des élections paisibles, transparentes et contestables par les voies légales.

En réponse, M. Antoine Félix Abdoulaye Diome a dit tout son plaisir de se retrouver à la CENA, parmi des personnalités reconnues pour leurs qualités intrinsèques et pour tout ce qu'elles ont représenté et représentent encore dans le pays. Il a aussi souligné l'importance de la CENA, organe dont les observations et remarques, fondées sur la loi, permettent au département chargé de l'organisation matérielle des élections de corriger tout ce qui doit l'être. Selon M. Diome, les actions de la CENA et du ministère de l'Intérieur concourent à un seul et même objectif : arriver à des élections crédibles uniquement contestables par les voies légales, comme cela se doit dans une république digne de ce nom.



La visite de courtoisie s'est transformée en séance de travail ponctuée de prières

La visite, qui a ensuite revêtu les allures d'une véritable séance de travail, a permis d'échanger sur certains sujets ayant trait au processus électoral en cours. Interrogé sur la situation des cartes d'électeur, dont la distribution est en cours, le ministre a indiqué avoir présidé, deux jours auparavant, une réunion de commandement avec l'ensemble des gouverneurs de région. Ces derniers lui ont unanimement assuré que tout se déroulait normalement sur ce plan. Le seul problème est lié au taux de retrait des cartes (41 % à 45 % en moyenne, avec de très faibles niveaux par endroits), mais le vote n'étant pas obligatoire, il est loisible à chaque citoyen d'aller retirer sa carte ou non. Cependant, le département est en train de mener une vaste campagne de sensibilisation destinée aux inscrits, notamment à ceux qui n'ont pas encore retiré leur carte, indiquera le Directeur général des élections.

Le Président Ndir, le Vice-président, M^e Papa Sambaré Diop, et d'autres membres comme MM. Moumar Guèye, Issa Sall, Souleymane Ly, Saïdou Nourou Bâ, ainsi que M^{mes} Ndèye Madjiguène Diagne et Mame Yacine Camara Lakh ont pris part au débat général qui a eu cours à la suite des allocutions. Entre autres conclusions, il a été décidé que le comité des experts du ministère de l'Intérieur et de la CENA reprendrait ses activités, ce qui a jusqu'ici permis aux deux entités d'anticiper les difficultés qui

auraient pu survenir en amont et entraver le déroulement normal du processus électoral. La toute prochaine réunion dudit comité a été convoquée pour le lundi 17 janvier, à 15 h, dans les locaux de la CENA.

L'autre préoccupation récurrente pour la CENA a trait au fait que depuis 2017, son budget ne lui est plus directement affecté, mais se trouve logé dans celui du ministère de l'Intérieur en application d'une directive de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Un tel état de fait tendant objectivement à amoindrir l'autonomie de la CENA, M. Antoine Félix Diome a pris l'engagement de proposer à son collègue de l'Économie et du Budget de placer désormais le budget de la CENA dans la rubrique des dépenses communes du budget de l'État pour le lui rendre plus facilement accessible.

Le ministre a pris divers autres engagements à la suite de remarques soulevées par des membres de la CENA. Ainsi, il s'est engagé à signifier à certains sous-préfets que les démembrements de l'institution méritent d'être considérés pour ce qu'ils sont : des structures contribuant à faire respecter la loi électorale. Il a, en outre, promis d'attirer l'attention des autorités administratives sur le fait que lorsqu'un fonctionnaire dépendant d'elles hiérarchiquement se trouve être membre d'une CEDA, son autonomie et son indépendance doivent être strictement respectées dans le cadre de son travail de contrôle et de supervision des élections.

Fait à Dakar le 13 janvier 2022

Le Conseiller en communication

